CREER UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE FAVORABLE POUR L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE

Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

UNIDROIT – Villa Aldobrandini Via Panisperna 28 – Rome

Mercredi 27 avril 2016

Une Conférence internationale organisée par

UNIDROIT

en collaboration avec la FAO et le FIDA

sous les auspices du

Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale

PROGRAMME

8.30 – 9.00 Enregistrement

9.00 – 9.15 *Ouverture*

- M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT
- M. Andrea Tiriticco, Min. Plén., Chef du département juridique, Ministère italien des affaires étrangères et de la coopération internationale

9.15 – 9.45 Investissements agricoles responsables et agriculture contractuelle

Une mise en contexte de l'agriculture contractuelle face aux préoccupations mondiales en matière de sécurité alimentaire et d'insertion des petits producteurs dans les chaînes de valeur, et au regard des orientations politiques de chaque organisation

Présentateur/Modérateur: M. Idés de Willebois, Directeur, Division Afrique centrale et orientale, FIDA

- Investir dans l'agriculture de façon responsable
- M. Jesper Karlsson, Consultant international, Division Commerce et Marchés, FAO
- Aperçu sur l'agriculture contractuelle
- L'agriculture contractuelle: de quoi s'agit-il? Mme Marlo Rankin, Economiste des entreprises agroalimentaires, Division Economie du Développement Agricole, FAO
- Expériences de terrain témoignages vidéo

9.45 – 11.00 L'agriculture contractuelle: quels enjeux?

Un partage d'expériences pour illustrer comment renforcer les avantages et minimiser les risques liés à l'agriculture contractuelle sous l'angle du développement économique, social et environnemental. Parmi les thèmes à aborder: les modèles qui produisent les meilleurs résultats, les produits les plus indiqués et les types de contrats qui se prêtent le mieux à l'agriculture contractuelle, selon les pays et les circonstances

Modérateur: M. Andrew Shepherd, Consultant en entreprises agroalimentaires

Intervenants

- M. Charles Ogang, Président, Fédération nationale des fermiers d'Ouganda, Membre du Conseil de l'Organisation mondiale des agriculteurs (WFO-OMA)
- Prof. Michele Pisante, Commissaire délégué, Conseil pour la recherche en agriculture et l'analyse de l'économie agraire (CREA) (Italie)
- M. Michael Schlup, Coordinateur des Partenariats pour la culture durable du cacao, Barry Callebaut; Directeur général, *Cocoa Horizons Foundation*
- M. Giel Ton, Chercheur principal, LEI, Université de Wageningen et Centre de Recherche de Nimègue, Pays-Bas – responsable d'une étude systématique de l'agriculture contractuelle en partenariat avec l'Université de Gand, financée par 3ie

Débats

11.00 – 11.30 Pause café

Les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales, les agences de coopération bilatérale et les partenaires soutenant la Conférence pourront bénéficier d'un espace pour présenter leurs activités et exposer leurs publications

11.30 – 12.30 Un outil juridique pour les bonnes pratiques dans l'agriculture contractuelle: le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Présentateur/Modérateur: Prof. Fabrizio Cafaggi, Ecole nationale d'administration, Université de Trente (en disponibilité) (Italie)

Aspects politiques et approche juridique du Guide juridique

Une mise en relation des dynamiques économiques et sociales de l'agriculture contractuelle avec la dimension juridique. Comment une approche juridique – règlementaire et contractuelle - peut faire la différence, en prenant des exemples concrets

• Comment utiliser le Guide juridique ? Projets pour sa mise en œuvre

Présentation des projets des organisations concernées pour la dissémination du Guide juridique et assurer son utilité effective pour ses destinataires

Intervenantes

- Mme Eva Galvez Nogales, Economiste des entreprises agroalimentaires, Division Economie du Développement Agricole, FAO
- Mme Marlo Rankin, Economiste des entreprises agroalimentaires, Division Economie du Développement Agricole, FAO
- Mme Marieclaire Colaiacomo, Responsable de passation de marchés, Division Afrique centrale et orientale, FIDA
- Mme Frederique Mestre, Fonctionnaire principale, UNIDROIT

Débats

12.30 Remarques de clôture

• M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT

L'agriculture contractuelle, qui désigne généralement la production et la commercialisation de produits agricoles en vertu d'un accord conclu au préalable entre producteurs et acheteurs, est de plus en plus pratiquée dans de nombreux pays pour des denrées agricoles très variées.

Conscients de l'importance de mieux faire connaître le régime juridique applicable aux contrats de production agricole, l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont préparé le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA

Le Guide constitue une référence utile pour tous les opérateurs qui pratiquent l'agriculture contractuelle ou qui participent à la mise en œuvre de politiques publiques, à la recherche juridique et au renforcement des capacités, contribuant à la mise en place d'un environnement favorable, équitable et durable pour l'agriculture contractuelle.

La Conférence a pour objectif de fournir des informations sur l'agriculture contractuelle et d'illustrer l'approche du Guide juridique et son utilisation dans la pratique. Des informations seront également données sur les projets en cours visant à la mise en œuvre du Guide juridique dans différents pays. En particulier, les trois organisations auteurs du Guide ont créé une <u>Communauté de pratique sur les aspects juridiques de l'agriculture contractuelle (CdP/AJAC)</u> dans le cadre du Global Forum on Law, Justice and Development (GFLID)

La Conférence s'adresse principalement aux représentations diplomatiques en Italie qui traitent régulièrement avec UNIDROIT, la FAO et le FIDA et qui sont les plus indiquées pour transmettre les informations pertinentes aux parties prenantes dans leurs pays respectifs. Des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des agences de coopération bilatérale actives en matière d'agriculture contractuelle sont également invitées à participer et à contribuer activement aux débats.

La traduction simultanée est assurée en anglais et en français.

UNIDROIT remercie

- 3ie the International Initiative for Impact Evaluation http://www.3ieimpact.org/
- Barry Callebaut & Cocoa Horizons Foundation http://www.cocoahorizons.org/
- Consiglio per la ricerca in agricoltura e l'analisi dell'economica agraria (CREA) http://sito.entecra.it
- Faculté de droit LUISS Mastère en droit de l'alimentation http://lsl.luiss.it/llm-food-law

de leur soutien pour la tenue de la Conférence